



# Commune de STUCKANGE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE METZERVISSE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE EST

## ARRETÉ TEMPORAIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

### ARRETE N°66AR2025

Le Maire,

- Vu** les articles L 2542-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code de la route ;
- Vu** le Code de la voirie routière ;
- Vu** le Code Générale de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Vu** l'article R610-5 du code Pénal ;

**CONSIDERANT** la demande d'occupation du domaine public formulée le 21 aout 2025 par Monsieur Nouredin ADDI, domicilié 8 rue des Mélézes à Stuckange ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement rue des Mélézes, à partir du n°6 au n°10, pour permettre le bon déroulement de la livraison de béton pour l'installation d'une piscine ;

- Vu** l'intérêt général ;

## ARRETE

**Article 1.** La société EQIOM Bétons de Uckange (Moselle), pour M. Nouredin ADDI, est autorisée à interdire la circulation et le stationnement (route barrée) du n°6 au n°10 rue des Mélézes, le lundi 25 aout 2025 de 13h00 à 14h30, afin de permettre le bon déroulement de la livraison de béton pour l'installation d'une piscine.

**Article 2.** Pendant la durée des travaux, la société EQIOM Bétons de Uckange (Moselle) est tenue de mettre en place la signalisation de sécurité adéquate et de rendre le domaine public en état de propreté.

**Article 3.** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

**Article 4.** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à Madame la Commandante de gendarmerie.

Publié le : 22/08/2025

Fait à Stuckange, le 22 aout 2025.  
Le Maire,  
Olivier SEGURA.